

Année scolaire 2022-2023

Filière STMG

Sciences et Technologies du Management et de la Gestion

FICHE D'INSCRIPTION 1ère STMG

	NOM			Régime (cocher)		
	NOW			☐ EXTERNE		
	Prénom			☐ INTERNE		
	Date de naissa	nnce		Demi-Pensionnaire: ☐DP forfait 4 Jours LMJV ☐DP 5 Jours ☐DP au repas		
1 / <u>E</u>	Enseignements o	obligatoires (cocher)):			
	- LV1: - LV2:	☐ Anglais ☐ Allemand	☐ Espagnol	□ Italien		
2/ <u>E</u>	nseignement or	otionnel : 3 heures/s	emaine (cocher la	ı bonne case)		
		O Cinéma audiovisu	iel			
		O EPS				
		O Aucune option				
3/ <u>A</u>	utre enseignem	ent possible				
		O Brevet d'Initiation	n Aéronautique (BIA	.)		
		1950				
	ATE et SIGNATI élève	JKES : le		Les responsables légau		



DOSSIER D'INSCRIPTION POUR L'ENTREE AU LYCEE : classes de première

Madame, Monsieur,

Nous avons plaisir à vous accueillir au sein du Lycée Mathias. Afin de procéder aux formalités d'inscription, nous vous remercions de bien vouloir venir au lycée avec les documents demandés :

JEUDI 29 et VENDREDI 30 JUIN de 8h00 à 19h00

Ce temps d'inscription dans l'établissement sera l'occasion de rencontrer les personnels d'encadrement :

- Direction/CPE: pour valider les choix d'enseignements optionnels et pour les situations particulières
- Secrétariat : pour les questions de transport scolaire et de bourses,
- Vie scolaire : pour les autorisations de sortie et le droit à l'image, les demandes d'inscription à l'internat, le règlement intérieur
- Intendance: pour les questions financières (demi-pension, bourses...)
- Infirmerie : pour toute question relative à la santé de votre enfant.

Il est absolument nécessaire de procéder à l'inscription pendant ces dates sous peine de voir l'affectation s'annuler.

Les documents à fournir lors des inscriptions :

□ la fiche d'inscription en première
□ la fiche administrative fournie avec le dossier
□ photocopie de la carte d'identité de l'élève.
□ photocopie du Livret de famille (parents + fratrie) + jugement de divorce le cas échéant
□ photocopie de l'attestation de recensement ou de la JDC pour les élèves de plus de 16 ans
□ La fiche Intendance accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (pour tous les élèves)
□ Un chèque de 46.20 € (à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Mathias) si votre enfant est demi-
pensionnaire à la prestation, pour préparer son compte et sa carte ; cela ne concerne pas les élèves au forfait
ni les internes
□ la fiche infirmerie (sous pli confidentiel)
□ la fiche de renseignements en cas d'urgence et la fiche Demande de dossier médical
□ la fiche Autorisations
□ 1 photo d'identité

Vous trouverez ci-après des informations complémentaires ; en attendant de vous rencontrer, nous souhaitons par avance à votre enfant une rentrée réussie.

Le Proviseur,

A. GEORGES

TRANSPORTS SCOLAIRES

Vous êtes dans l'agglomération Chalonnaise (Chalon-sur-Saône et environs) : une inscription par internet sur le site https://www.buszoom.com/fr/ doit être effectuée pour utiliser les transports du réseau zoom

Vous êtes en dehors de l'agglomération Chalonnaise et dans les départements 21/71 : une inscription par internet sur le site https://transports.bourgognefranchecomte.fr doit être effectuée pour utiliser les transports Transco de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le secrétariat scolarité sera à votre disposition pendant les inscriptions pour toute question particulière.

TARIFS D'HEBERGEMENT

Voir fiche d'information DP et Internat

AIDES FINANCIERES

En cas de difficultés financières, il est possible de faire appel aux fonds sociaux lycéens en s'adressant à l'assistante sociale du lycée (RDV auprès des conseillers d'éducation) ou auprès de l'Intendance. L'attribution du fonds social ne se fonde pas sur les mêmes critères que ceux des bourses.

Bourses départementales : une bourse peut être attribuée par le Conseil Général de Saône-et-Loire. Le dossier est à retirer au secrétariat du lycée ou à celui de la mairie du domicile en début d'année scolaire.

Bourses nationales : les demandes sont effectuées en ligne du 29 mai au 5 juillet pour la rentrée de septembre 2023, et du 1^{er} septembre au 20 octobre pour la campagne d'automne.

En cas de changement de situation familiale, il faut s'adresser au secrétariat pour faire une demande exceptionnelle.

FOURNITURES

Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement, à tous les élèves, par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Ils seront distribués le jour de la rentrée.

Matériel pour l'internat : voir la fiche Trousseau Internat

REGLEMENT INTERIEUR

Un exemplaire du règlement intérieur vous sera communiqué à la rentrée dans le carnet de liaison; nous serons à votre disposition pendant l'inscription pour toute question relative aux règles de vie au lycée.

Autorisation de sortie pour tous les élèves :

En l'absence de cours et pendant les récréations, les élèves peuvent être autorisés à quitter l'établissement. Autorisation à signer lors des inscriptions auprès du service vie scolaire.

MAISON DES LYCEENS / FOYER SOCIO-EDUCATIF

La maison des lycéens est une association des élèves du lycée qui a pour objectif de mettre en place des activités de loisirs, culturelles et d'améliorer la vie quotidienne au lycée. Par exemple, elle contribue à l'animation d'une cafétéria, de foyers, d'espaces de vie et de détente, ainsi qu'à la mise en place de sorties ou de rencontres théâtrales, cinématographiques ou musicales.

L'adhésion à cette association est facultative mais elle est essentielle pour les élèves et leur démarche citoyenne très précieuse pour tous : voir imprimé Adhésion FSE

DATE ET HEURE DE RENTREE

LUNDI 4 SEPTEMBRE à 14h00 (Les internes seront accueillis le même jour à 13h00)

<u>Organisation de la journée</u>: 14h00-17h00 : accueil par les professeurs principaux

Début des cours le mardi 5 septembre à 8h00 selon l'emploi du temps habituel.

LES OPTIONS FACULTATIVES

Le Cinéma-Audiovisuel, l'Education Physique et Sportive : Ces options, d'une durée de 3h, sont conseillées en complément du tronc commun en fonction du projet et des centres d'intérêt, mais également au regard des capacités de travail de l'élève.

La section européenne (uniquement pour la voie générale) :

* Euro Sciences/ Espagnol -Sciences de la Vie et de la Terre : 1h de SVT / 1h d'Espagnol

Le BIA (Brevet d'Initiation à l'Aéronautique) : préparation proposée en partenariat avec l'aéroclub de Champforgeuil.

Contacts:

Lycée Mathias – 3, place Mathias – 71 10 CHALON-SUR-SAÔNE https://lyc-mathias-chalon-sur-saone.eclat-bfc.fr
Téléphone : 03.85.97.48.00 secrétariat scolarité, Conseillères Principales d'Education ou proviseur et proviseurs-adjoints



Année scolaire 2023-2024

FICHE ADMINISTRATIVE

CLASSE (intitulé de la formation) :

2^{nde} GT
2^{nde} AGORA

☐ 1ère ST2S

□ 1ère STMG

🗖 autre précisez :

Coller une photo d'identité

NOM de l'élève (en majuscule)		Sexe: 🗖 F	□М
Prénoms (tous les prénoms dans l'ordr	e de l'Etat Civil)		
Date de naissance :Li	eu de naissance :	Départe	ement:
		Mail (Elève) :	
Nationalité :			
BOURSIER: OUI NON	I		
RESPONSABLE LEGAL 1 ET F	INANCIER (paie les frais scola	ires – RIB à	fournir OBLIGATOIRE
□ Père □ Mère □ Autre (précisez)			
NOM :			
Adresse:			
Ville :			
Tomicile:	•		
mail (OBLIGATOIRE):			
Profession:			
Nombre d'enfants à charge :			
Autorisez-vous la communication de votre a			
Adresse habituelle de l'élève : A contacter en priorité :	OUI NON		
	RESPONSABLE LEGAL 2		
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (précisez)			
NOM :	PRENOM :		
Adresse:			
Ville :	Code postal :		
☎ Domicile :	☎Travail:	Portab	le
mail (OBLIGATOIRE):			
Profession:	occupe un emploi 🗖 Chômage	□ Retraité	☐ Sans profession
Nombre d'enfants à charge :	Nombre d'enfants à charge en C	Collège ou Lyce	ée :
Autorisez-vous la communication de votre a	dresse postale et électronique aux asso	ciations de pare	nts d'élèves : ☐ oui ☐ non
Adresse habituelle de l'élève : A contacter en priorité :	OUI NON NON		

AUTRE PERSONNE A PREVENIR

	AU	TRE PERSOI	AME W LIVEAR	IVIIX	
NOM :	PR	ENOM :		Lien de p	parenté :
Adresse:					
Tomicile:					
Domicile		. Havan		= 1 0.0	
-V 040 D- 0504D	ATION DE DE	VODOE DDE	01057114005	eer bede	ONNELLE DE L'ELEVE
EN CAS DE SEPAR	ATION, DE DI	VORCE, PRE	JISEZ L'AURE	:33E PEK3	ONNELLE DE L'ELEVE
☐ L'élève habite chez : ☐ L'élève possède sa propr					
(joi	ndre la photocop				des enfants)
ETABLISSEMENT FREG	NUENTE DUD	ANT L'ANNES	SCOLAIRE 2	022-2023 ·	
					1
Spécialité :					
Adresse:					
Langue vivante 1 obligate	oire:	Anglais	☐ Allema	nd	
Langue vivante 2 :	0	Allemand	Espag	nol 🗆 A	utres :
Options :		••			
Diplôme obtenu/passé er			i, lequel ?	.0	
Votre enfant bénéficiait	t-il d'un DAD	/Plan d'Accom	inagnement Pe	reonnalisé)	2
Votre emant benefician				,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	•
	·	lerci de fournir	ia copie)		
	☐ non				
FR	ERES ET SŒU	<u>JRS</u> (scolarisé	s dans un collè	ge ou lycée	public)
		1 (1)			REGIME :
Nom et Prénoms		esse des étab és en septemb		Classe	Interne Demi-pensionnaire
	noquone	oo on coptomic	70 2020	0.0.00	Externe

Signature de l'élève : Signature du père ou du responsable légal : Signature de la mère ou du responsable légal :

Établissement scolaire : LYCEE MATHIAS - CHALON/SAONE

Classe:

Photo



Liberté Égalité Fraternité Ce document contient des renseignements médicaux, merci de le transmettre à l'infirmier de l'établissement sous pli cacheté. Un courrier avec des informations médicales confidentielles sous pli cacheté à l'attention des services de secours peut également être joint à la présente : courrier joint : ☐ Oui ☐ Non

FICHE INFIRMERIE à agrafer Né(e) le : Prénom : NOM:..... **VACCINATIONS:** Exclusivement pour les élèves qui intègrent l'établissement, joindre une photocopie nominative des pages «Vaccinations » du carnet de santé. (article L.3111-2 du code de la santé publique). NOM et numéro de téléphone du médecin traitant : □ Oui □ Non Votre enfant porte-t-il des lunettes? Si OUI, date de la dernière consultation chez l'ophtalmologue : ☐ Oui ☐ Non Votre enfant a-t-il des problèmes d'audition connus? Si OUI, nom du médecin ORL qui le suit : ☐ Oui ☐ Non Votre enfant suit-t-il un traitement médical régulier? Si OUI. leauel?: ☐ Oui ☐ Non Votre enfant bénéficie-t-il d'un suivi particulier? (Ex.: Psychologique, pédopsychiatrique, orthophonique, kinésithérapique, ergothérapique) Merci de préciser le nom du professionnel ou la structure qui suit votre enfant: Votre enfant bénéficie-t-il d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS)? ☐ Oui ☐ Non Votre enfant souffre-t-il d'une pathologie chronique nécessitant la mise en place d'un PAI? ☐ Oui ☐ Non (asthme, allergie, épilepsie, diabète, mucoviscidose, drépanocytose, traitement de longue durée) Dans ce cas, merci de prendre contact avec le personnel de santé de l'établissement. S'il a bénéficié d'un PAI l'an passé, souhaitez-vous le reconduire pour l'année scolaire à venir? 🔲 Oui 🔲 Non Indications complémentaires sur la santé de votre enfant qu'il vous semble important de porter à la connaissance du personnel de santé de l'établissement : En cas d'urgence et d'obligation de transférer mon enfant dans le centre hospitalier le mieux adapté, j'autorise qu'il puisse être transporté seul dans un véhicule envoyé par le service de régulation du SAMU. Je serai très rapidement prévenu(e) de ce transfert par un personnel de l'établissement scolaire dans lequel est scolarisé mon enfant. J'assurerai sa sortie de l'hôpital. Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus. Signature du responsable légal n°1 et / ou Signature du responsable légal n°2 le A le A

Vos données sont collectées par l'établissement LYCEE MATHIAS

Le responsable de traitement est le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et , le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève.D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comte - Délégué à la protection des données - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur https://www.cnil.fr/fr/plaintes Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage).



Fraternite

Établissement scolaire :

LYCEE MATHIAS - Chalon-sur-Saône

Année scolaire: 2022 - 2023

Document non confidentiel à remplir par les familles en chaque début d'année scolaire.

Fiche de renseignements en cas d'urgence

Identité de l'élève Classe : Date de naissance : Adresse: N° de téléphone portable de l'élève majeur : Identité des responsables légaux : Responsable légal n°1: Nom: Prénom: Adresse du responsable légal n°1: N° de téléphone portable : Responsable légal n°2: Nom: Prénom: Adresse du responsable légal n°2: Ъ...... N° de téléphone portable : En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible. Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement : Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de récupérer votre enfant dans le cas où vous ne pourriez pas vous déplacer (réponse obligatoire) En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-centre 15. Les responsables légaux sont immédiatement avertis par l'école ou l'établissement scolaire. Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou de service de soins sans être accompagné d'un de ses parents ou de son responsable légal. Oui Non Votre enfant a t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé) : (Le PAI sera joint en cas de sortie ou de voyage scolaire) Votre enfant a t-il un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation pour situation de handicap): oui non (Le PPS sera joint si besoin en cas de sortie ou de voyage scolaire) Souhaitez-vous évoquer un point particulier sur la santé de votre enfant ? oui non Si oui et /ou si votre enfant bénéficie d'un PAI et /ou d'un PPS, veuillez renseigner la fiche infirmerie confidentielle à remettre, sous enveloppe cachetée à l'attention du personnel infirmier, Lors de la 1ère inscription dans l'établissement, merci de fournir la photocopie des vaccinations avec la fiche infirmerie confidentielle, sous enveloppe

cachetée à l'attention de personnel infirmier de l'établissement,

Signature responsable légal n°1

Signature responsable légal n°2

Vos données sont collectées par l'établissement Le responsable de traitement est le le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et , le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'étève. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information utérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du réglement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est recurrication, de limitation et deflacement aux donniess. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des donnees de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dod@region-academique-bourgogne-franche-comte - Délégué à la protection des données - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur https://www.cnil.fr/fir/plaintes. Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage)



DOCUMENT A CONSERVER PAR LES FAMILLES - ANNEE SCOLAIRE

2023/2024



Liberté Ègalité Fraternité

DEMI-PENSION ET INTERNAT: REGLEMENT ET CONDITIONS FINANCIERES

1) CHOIX DU REGIME

Le choix du régime de votre enfant lors de son inscription constitue <u>UN ENGAGEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE</u>. Les changements de régime en cours d'année ne sont pas autorisés sauf cas exceptionnels. Toutefois, une modification de régime durant le mois de septembre est tolérée jusqu'à l'application des emplois du temps définitifs en informant le secrétariat d'intendance par <u>écrit</u>.

2) LA DEMI-PENSION

Deux modalités de facturation sont possibles :

- → Au forfait, permettant de prendre 4 ou 5 repas dans la semaine. Le paiement s'effectue chaque trimestre sur envoi de facture par courrier électronique aux familles.
- → Au ticket, permettant de prendre 1 à 5 repas dans la semaine au prix unitaire de 4,62 €. Il est impératif de créditer la carte magnétique avant de se présenter au self. Paiement possible par chèque à l'ordre du lycée Mathias, en espèces au service intendance du lycée ou par CB sur le site ou sur l'application MyTurboself.

L'Appli MyTurboself MyTurboself Coogle Play

3) LES TARIFS

Vous trouverez ci-dessous les tarifs en vigueur pour le 1er trimestre 2023/2024 :

	FORFAIT D'INTERNAT	FORFAIT DEMI-PENSION 5 JOURS (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	FORFAIT DEMI-PENSION 4 JOURS (lundi,mardi,jeudi,vendredi)
1er TRIMESTRE (septembre – décembre 2023)	675,99 € (10.09 € par jour)	228,47 € (3.41 € le repas)	196,02 € (3.63 le repas)

<u>Les tarifs des 2ème et 3ème trimestres seront connus courant décembre 2023 et sont susceptibles d'évoluer par décision de la région Bourgogne-Franche-Comté.</u>

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous les tarifs de l'année 2022/2023 :

	FORFAIT	FORFAIT DEMI-PENSION	FORFAIT DEMI-PENSION
FORFAIT		5 JOURS	4 JOURS
	D'INTERNAT	(lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	(lundi,mardi,jeudi,vendredi)
2ème TRIMESTRE	595,27 €	201,19 €	170.61 €
(janvier – avril 2023)	393,27 €	201,15 €	1,0,01 0
3ème TRIMESTRE	544.82 €	184.14 €	156.09 €
(mai – juillet 2023)	344,02 C	10 1/1 1	

4) MODE D'ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE : CARTE MAGNÉTIQUE

- Pour les nouveaux élèves : carte magnétique remise gratuitement en début d'année scolaire (à conserver pour toute la scolarité au lycée)
- Pour les élèves de première, terminale et les redoublants : utiliser la carte magnétique remise l'année scolaire précédente ou acheter une nouvelle carte à la rentrée (6 €). Cette carte est personnelle et ne doit en aucun cas être prêtée ou donnée. En cas de perte ou de dégradation, elle sera facturée 6 euros.
- Pour les élèves au ticket : impossibilité d'accéder au restaurant scolaire en cas d'insuffisance de crédit sur la carte magnétique.

5) REMISES D'ORDRE

Les forfaits d'internat ou de demi-pension sont dus en <u>intégralité</u> quel que soit le nombre de repas ou de nuitées consommés. L'arrêt anticipé des cours en fin d'année ne donnera lieu à aucune remise d'ordre.

Des remises d'ordre sont possibles suite à absence de plus de 7 jours pour raisons de santé sur présentation d'un certificat médical adressé à l'intendance du lycée, pour stages, voyages scolaires ou autres cas arrêtés par le conseil d'administration.

6) BOURSE NATIONALE

Le montant de la bourse vient en déduction de la facture des forfaits de demi-pension ou d'internat. L'excédent est reversé à la famille de l'élève boursier.

7) REGLEMENT SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

Vous retrouverez l'ensemble des informations ci-dessus dans le règlement du service de restauration et d'hébergement établi par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté disponible sur le site internet du lycée (https://lyc-mathias-chalon-sur-saone.eclat-bfc.fr/) ou via le QR Code ci-contre.





FICHE INTENDANCE 2023/2024



A RETOURNER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION

<u>ÉLEV</u>	<u>/E</u>					
NOM:			PRÉNON	1:		
NIVEAU :	□ 2 ^{NDE}	/	□ 1 ^{ÈRE}	/	☐ TERMINAL	.E
En ca	ıs de 1ère in	scription a	u lycée ou de ch	angement (de compte ban	caire
→ JOIN			<u>NT un RIB</u> au nor ayant demandé l			es frais
	ser les trop-perçu		l'élève pour maladie de p 'Administration de l'étab		tages en entreprise, v	oyage scolaire
pas au est tol	IRE. Les change Itorisés saufs ca éré jusqu'à l'ap	ments de régi s exceptionne plication des e	t lors de son inscription d'interiels. Toutefois, un changemplois du temps défin	nat compris) e gement de régi nitifs.	n cours d'année sco me durant le mois o	olaire ne sont de septembre
EXTERNE 🗆	/ INTERNE		DEMI-PENSIONNAIRE	_		
				☐ forfait 4 JO	URS (le mercredi est ex	:clu du forfait)
				☐ AU TICKET	(4.62 € par repas)	
Nom et pré	nom du respo	nsable qui p	oaye les frais scolai	res:		
Je m'engage à d		nent du service (de restauration et d'hébe		ble sur le site internet	
Fait à :			Le:	Signatu	re :	

BOURSE DES LYCEES

Merci de préciser le statut de votre enfant :

ÉLEVE BOURSIER EN 2022/2023 \square / ÉLEVE NON BOURSIER \square / DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE EN COURS \square



DEMANDE INTERNAT

INSCRIPTION

RE INSCRIPTION \Box

Lycée polyvalent MATHIAS 3, place Mathias BP 1012271321 Chalon sur Saône

Tel: 03.85.97.48.00

A RETOURNER AU PLUS TARD POUR LE 7 JUILLET 2023

NOM de l'élève :		Prénoms :			
Date de naissance :	Lieu de naissand	ce :	F : 6 :		
Adresse de l'élève :					
Tel portable de l'élève :					
Demande d'inscription en classe de					
<u> Niveau Lycéen</u> :	2 ^{nde} \Box 1	ère 🗆			
<u>Filière</u> : Généro	le 🗆 ST	2S□ STMG	PRO 🗆		
<u>Niveau Etudiant</u> : 1 ^{ère}	année 🗆	2 ^{ème} année 🗆	3 ^{ème} année □		
<u>Filière</u> : BTSSIO	BTSCG	BTSSP3	BS 🗆 DCG 🗆		
TRANSPORT (rayer le(s) transport(s) non utilisé(s). N	Noter les kms entre ch	aque moyen de transport)		
	GARE DE votre ville	GARE DE Chalon	Lycee Mathias		
km	.km	km	km		
		km	Lycee Mathias		
Situation familiale particulière :					
DECEMBER OF LEGAL	4	DECDON	ISABLE LEGAL 2		
RESPONSABLE LEGAL	•	RESPON	NOADLE LEGAL Z		
NOM :		NOM :			
Prénom :					
Adresse:					
E-mail :		E-mail::			
Tel. Domicile:					
Tel. Portable					
Tel professionnel:		Tel professionnel:			
Signature:		Signature:			



Année scolaire 23/24

AUTORISATIONS PARENTALES (SORTIE DU LYCEE – PRISE DE VUE)

DATE :,	/	NOM :	PRENO	M :		
CLASSE:	2 ^e \Box	1ère	Term	Post-bac □		
1/ AUTO	RISATION DE	SORTIE DU LYCEE	- ELEVE MINEU	₹		
En cas d'a	absence de profe	esseur, ou d'absence	de cours dans l'en	nploi du temps annuel :		
Je, soussi	gné(e) M. Mme.		, r	esponsable légal(e),		
☐ Auto	rica man anfant	mineur à sortir du ly	rcée guand il n'a na	es cours		
LJ Auto	rise mon emant	illilledi a sortii da i	rcee quanti ii ii a pa	is cours.		
☐ Souh	aite ne pas auto	riser mon enfant mi	neur à sortir du lyc	<u>ée</u> quand il n'a pas cours.		
				ez-vous avec la CPE qui suit		
	,		•	un suivi ne pourra être mis		
en place.			-	·		
		s connaissance du fai	t que je dois prend	re rendez-vous avec la CPE		
S	je ne souhaite	pas autoriser mon ei	<mark>nfant à sortir</mark> du lyc	ée quand il n'a pas cours.		
Signature	du responsable	légal :				
-/						
2/ AUTC	PRISATION DE	PRISE DE VUE (Pho	otos de classe) – EL	EVES ET ETUDIANTS.		
l as buisas i	do vivos so dároulo	rant antra la mardi 19 /	et la marcradi 20 sant	embre 2023 par l'intermédiaire		
•		repartie de quelque natu		par i intermediane		
	,		•	fins purement administratives		
				votre enfant et/ou la photo du		
groupe clas	sse, sans aucune ob	oligation d'achat.				
, , ,		1me		(-) 🗖		
_	le(s) légal (aux)		Elève maje	eur (e)		
_	rise(ons) la priso					
⊔ n'au	torise(ons) pas l	a prise de vues				
	Elève min	eur	EI	ève majeur		
Sig	nature du respo			de l'élève majeur :		
	ée de la mention « Lu et app		_	n « Lu et approuvé - bon pour accord »)		



Chalon S/Saône, le 19 juin 2023

MODALITES TRANSPORTS SCOLAIRES - RENTREE 2023-2024

L'inscription ou la réinscription

1/ Transport du domicile à Chalon :

Cas 1: Domicile appartenant au Grand Chalon:



Les élèves habitant le Grand Chalon (ou communes affiliées) utiliseront uniquement le réseau Zoom pour se rendre dans les établissements scolaires du Grand Chalon. Que ce soit pour une nouvelle demande ou un renouvellement, il est obligatoire d'effectuer l'inscription en remplissant le formulaire en ligne sur www.reseau-zoom.com à compter du 1^{er} juin.

Pour avoir un justificatif de déplacement valide dès le jour de la rentrée, les demandes doivent être faites avant le 5 août pour les demandes de transport SNCF et avant le 15 août pour les transports bus.

Cas n°2: Domicile ne faisant pas partie du Grand Chalon

Que ce soit pour une première demande de transport scolaire ou un renouvellement, il est obligatoire de faire une nouvelle demande en se connectant sur :

www.bourgognefranchecomte.fr/accueil-transport à partir du 7 juin.

Pour disposer d'un titre de transport scolaire dès la rentrée, l'inscription doit être réalisée avant le 15 juillet. Passé ce délai les inscriptions restent possibles, sans garantie d'avoir un titre de transport pour la rentrée.

Une fois la demande validée, soit le titre de transport est envoyé par courrier à la famille, soit ses droits aux transports sont réactivés à distance.

Attention, la carte de transport est valable plusieurs années. Elle est à conserver.

Pour les élèves qui prennent le train, l'abonnement scolaire BFC est à conserver durant l'année scolaire. A chaque montée dans le train, l'élève doit être muni de son titre.

En cas de délai dépassé pour la demande de transports SNCF, les élèves devront acheter un abonnement d'un mois auprès du guichet de gare de départ. Dès réception de la carte d'abonnement annuelle délivrée par les services SNCF et envoyée au domicile des parents, il sera possible de se faire rembourser l'abonnement temporaire payant (sur présentation de la carte d'abonnement annuelle, au guichet où l'achat a été effectué.

2/ Transport Intra Chalon : Gare de Chalon / Lycée MATHIAS :

<u>Cas n° 1 : domicile appartenant au Grand Chalon</u> = abonnement Grand Air Gratuit du lundi au vendredi en période scolaire ou abonnement Grand Air + de 24€/an pour des voyages 7j/7, toute l'année, sans limite.

<u>Cas n°2 : domicile hors Grand Chalon</u> = abonnement Grand Air de 24€/an à commander sur <u>www.reseau-zoom.com</u>

Le secrétariat des élèves







mes justificatifs e prepare







Une photo d'identité

Une pièce d'identité : carte d'identité ou livret de famille

Justificatif de domicile de moins de 3

Justificatif de scolarité 2023-2024 | Je vais sur le site

www.reseau-zoom.com Rubrique rentrée 2023-2024





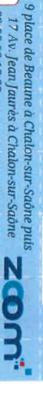
Je fais ma demande dès à présent

formulaire en ligne Je complète le













Je complète le formulaire en ligne

stificatifs à joindre au formulaire :

- Une photo d'identité format png ou jpeg
- famille (format pdf, png ou jpeg) Une pièce d'identité : carte d'identité ou livret de
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois rentrée 2023-2024 (format pdf, png ou jpeg) au nom de l'élève ou de son représentant légal tamponné par l'établissement fréquenté à la



Zoom traite ma demande





formule de mon choix en Je peux alors opter pour la fonction de ma situation



Plus de renseignement sur reseau-zoom.coom







PARTENAIRE 03.85.93.18.80 - www.reseau-zoom.coom



F.S.E. Lycee MATHIAS

Année scolaire 2023-2024

Association Loi 1901, à but non lucrative, gérée par des personnels, des lycéens, des étudiants et des parents.

SES OBJECTIFS

- Développer chez les jeunes le sens des responsabilites et leur donner envie de monter des projets
- Contribuer à l'amélioration des lieux de vie des élèves (aide à l'aménagement des foyers des élèves, de la cafeteria, de l'internat, des extérieurs, ...)
- Financer les clubs et des évenements (achat de jeux, de petit materiel, Téléthon, Cent Jours du Bac, Bal de l'Internat...)
- · Alléger le coût des sorties, des voyages...etc.

SES REVENUS

Les cotisations des families qui adhèrent (coût de l'adhésion = 6€ pour l'année) Les dons

Les bénéfices de certaines actions

- Photos de classes
- Chocolats de Noel
- Tombolas
- Vente de pains au chocolat, de biscuits...etc.

Pour faire du Lycée Mathias un veritable lieu de vie pour vos jeunes, pour leur donner enviede participer à la vie associative et monter des projets, pour alléger le coût des sorties scolaires,

DOUS
Rejoignez-nous, ADHÉREZ
Rejuis
ADI

BULLETIN D'ADHESION AU F.S.E.

A rendre avec le dossier d'inscription/réinscription

Je, soussigné(e) M,	responsable légal(e), demande	l'adhésion au F.S.E.	de mon/mes enfant(s):
---------------------	-------------------------------	----------------------	-----------------------

PRENOM	CLASSE
	*
	PRENOM

PRENOM	CLASSE
	PRENOM

Je règle:

<u>En espèces</u> (dons une enveloppe mentionnant nom/ prénom/classe de chacun de mes enfants pour l'année scolaire 2022/2023)

<u>Par chèque bancaire</u> (à l'ordre du « F.S.E. Mathias ». Notez au dos du chèque / noms/ prénoms/classe de chaque enfant

^{*}Si plusieurs enfants : merci de noter sur cette ligne celui qui se charge de transemttre le règlement RAPPEL : 6€ par élève scolarisé à Mahias